chines, ſur un nouveau principe, & d'une utilité preſque générale.

L'Auteur rendit ſa découverte publique, en l'adreſſant par une lettre circulaire du 26 Décembre 1766, au Général Comway, Miniſtre d'Angleterre, & aux Ambaſſadeurs & Miniſtres des Puiſſances étrangeres réſidents à la Cour de Londres, annonçant la découverte du *mouvement perpétuel*; quatre ans auparavant il avoit donné des mémoires ſur cet objet à M. le Duc de Choiſeul & aux Miniſtres des Cours étrangeres près de la Cour de France.

Après l'obtention de ſon privilége en Angleterre, il fut appellé en France pour la confection d'une entrepriſe de conſéquence; mais s'étant trouvé hors d'état de mettre ſes machines en uſage par l'impuiſſance & la défection de ſes aſſociés, il s'eſt déterminé à en publier les principales propriétés; l'expérience fera leur éloge.

Par le moyen d'une de ces machines, on éleve les eaux à une hauteur quelconque, on fait agir avec la plus grande facilité, & une force extraordinaire les pompes dans les Navires; ſon utilité s'étend à les charger, décharger & les faire marcher à l'encontre du vent.

Les ſources les plus abondantes dans les mines les plus profondes, peuvent être taries ſans beaucoup de frais, avantage pour l'exploitation, par la libre extraction des métaux, de blays, *&c.*

On peut s'en ſervir pour extraire l'eau des lacs, même des puits & en former des canaux de navigation & d'arroſement; par le même moyen on procurera le deſſéchement des lacs, marais, étangs, *&c.*

Cette machine ſervira à l'embelliſſement des châteaux, maiſons, jardins, en y formant des caſcades, jets d'eau, réſervoirs & autres choſes relatives à l'utilité & à l'agrément, on peut l'employer à l'uſage des moulins & autres machines quelconques; elle eſt auſſi très-propre à remplir le projet de fournir de l'eau à toute une Ville.

Les perſonnes qui deſireront ſe procurer les machines du ſieur Babu, pour les appliquer aux opérations ci-deſſus énoncées, ne ſeront tenues de faire aucunes avances à l'Auteur, lequel ſe chargera de l'entiere exécution des objets qu'on lui aura propoſés, & d'en remplir le devis au prix dont on conviendra; ſous la ſeule condition de dépoſer la ſomme convenue chez un Notaire, pour lui être remiſe après la perfection de l'ouvrage, ou rendue à la perſonne qui l'aura dépoſée, ſi le ſieur Babu ne rempliſſoit pas ſes engagemens.

On s'adreſſera au Bureau royal de correſpondance générale, place des Victoires, à Paris.

COMMERCE.

Suite des réflexions ſur un projet pour introduire l'uſage des toiles de coton de manufacture Angloiſe & peintes en Angleterre.

VOici les objections qui ſe préſentent naturellement: le projet que je propoſe nuira à nos manufactures de ſoie & de laine, il diminuera la conſommation des toiles imprimées d'Irlande & d'Écoſſe, je conviendrai d'une partie de ces mauvais effets, mais en même temps je renverrai mes lecteurs aux principes que j'ai établis plus haut, & qui n'ont pour objet que le bien public & permanent.

Lorſque nous mettons nous mêmes en œuvre les productions de notre propre cru, nous devons préférer celles qui ſont du goût des conſommateurs, ſans avoir aucun égard à l'intérêt de quelques particuliers; par exemple, ſi les toiles de coton imprimées, payent des droits, & que les manufactures de laine n'en payent point, il eſt évident que la Nation n'y perd rien, la matiere prémiere de ces deux manufactures, provenant également de notre propre cru, l'État au contraire y gagne par les droits que paye celle des toiles. C'eſt une très-grande faute en politique d'exclure ou d'aſſujettir à quelque taxe extraordinaire une manufacture du pays, dont la matiere premiere eſt de notre propre cru, pour donner la préférence à d'autres où il entre des productions étrangeres.

Si l'impôt ſur les toiles de notre propre cru imprimées en Angleterre, s'il n'étoit que de trois deniers par verge ſeroit un moyen d'augmenter nos manufactures de toiles, d'en etendre la conſommation

dans le Royaume & même dans tous les lieux où on porte des toiles des Indes.

On a les plus grandes probabilités de la réuſſite de ce projet, par les raiſons ſuivantes: les toiles de coton ſont plus claires, plus agréables, & prennent mieux la couleur que les toiles dont la chaîne eſt de fil, c'eſt pourquoi les cotonnieres telles qu'on les fabrique avec la chaîne de fil, ne peuvent pas être comparées aux toiles de pur coton, quant aux couleurs.

La légereté & le luſtre de cette manufacture, la modicité d'un impôt de 3 ß par verge, & le bon marché auquel on peut livrer ces toiles, en étendront la conſommation, les porteront à leur plus haut dégré de perfection, augmenteront les revenus de l'État, & fera tomber la mode de porter des perſes.

Il y a d'autant plus de néceſſité de ſuivre ce ſyſtême que la manufacture du beau coton de Lancashire eſt entiérement décriée, & que la mode des toiles fines des Indes augmente tous les jours, malgré la prohibition & les efforts des Ouvriers en ſoie pour les faire tomber.

Il s'enſuit de tout ce quon vient de voir, qu'une telle méthode ſeroit d'autant plus avantageuſe qu'elle empêcheroit l'uſage des linons d'Allemagne, imprimés, elle nous détourneroit d'acheter cette quantité étonnante de ſoie de l'Étranger, elle augmenteroit le nombre de nos Ouvriers, & la conſommation de nos propres productions: toutes les Nations commerçantes de l'Europe qui agiſſent ſur des principes, ont toujours donné la préférence aux manufactures de leur cru, comme le moyen le plus ſûr de s'enrichir en employant plus de bras.

Toute l'étendue de ce projet étant bien ſentie, il eſt évident que l'encouragement qu'on donnera aux toiles de coton de notre cru, imprimées en Angleterre, produira un grand avantage à la Nation, & que rien n'y contribuera davantage que le prix modique de 3 ß par verge, auquel on réduira les droits quelconques.

La taxe modique de 3 ß par verge occaſionnera une variété ſinguliere dans les toiles de coton imprimées en Angleterre, on pourra les livrer aux conſommateur à bas prix, ce qui fera néceſſairement tomber les étoffes de ſoie: ſi l'on retiroit encore les droits ſur l'exportation de cette marchandiſe, & ſi l'on diminuoit la remiſe ſur les toiles des Indes exportées, nous produirions une ſi grande variété de deſſeins, que nous déterminerions l'Europe à ſe ſervir chez nous, ce qui augmenteroit conſidérablement notre commerce.

Comme nous ſurpaſſons toutes les Nations de l'Europe dans l'impreſſion de nos toiles, nous devons encourager une Manufacture qui eſt ſi conforme à notre commerce intérieur & extérieur, & qui nous épargne les ſommes immenſes que nous coutent les ſoies. Il n'y a point de Royaume qui doive être plus économe, & qui ait plus beſoin de conſerver ſon argent, & d'augmenter le nombre de ſes Habitans, afin de diminuer les dettes énormes dont nous ſommes chargés; & pour en venir à bout, il n'y a pas d'autre moyen que celui d'encourager nos manufactures.

J'eſpere que mes confreres les Manufacturiers voudront bien peſer les raiſons que je viens de leur expoſer, & prendre enſuite les meſures qu'ils jugeront les plus convenables.

A Lincashire, par un Manufacturier de coton en gris. *Fin.*

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

BIENS & SUCCESSIONS.

A vendre, une habitation en café ſituée aux Galleries, quartier du Dondon, conſiſtant en 111 quarreaux de terre, dont la majeure partie en bois de bout, & environ 20 mille pieds de café. Il faut s'adreſſer à MM. *Blanchardon & Bellot*, Négocians au Cap.

A vendre, une habitation ſituée au Borgne, de 60 quarreaux en bois de bout & 8 quarreaux en ſavanne, quelques mille pieds de café planté, trois bannaneriés, un glacis de 55 pieds ſur 35, un baſſin à café & une indigoterie; il faut s'adreſſer à *M. Boiſon*, Marchand au Cap.

A vendre, une habitation ſituée au quartier du Bonnet, dépendance de la petite-

Ance, de 92 quarreaux, dont environ 60 en plat pays, & 15 en bois de bout, un jardin en indigo de 80 cuves d'herbes, 2 indigoteries battantes, 2 grandes ſavannes, *&c.* le tout en bon état. S'adreſſer à M. *Samſon*, ſur ladite habitation.

A vendre, une habitation ſituée dans les quartiers de la Marmelade & de la Souffriere, contenant 300 quarreaux, appartenant à MM. les héritiers *Dupuy*, ſur laquelle il y a 15 mille pieds de café. Il faut s'adreſſer au ſieur *Partarrieu*, Procureur, gérant les biens des héritiers *Dupuy*, au Dondon.

A vendre, une place ſituée au pied du morne de la mine, quartier du Fort-Dauphin, conſiſtant en 64 quarreaux en bois de bout; s'adreſſer à M. *Melan* au Cap, rue des Religieux.

Le 2 Mai 1767, il a dû être procédé à la Barre du Siege du Cap, à la vente & adjudication, d'une habitation ſiſe au quartier des côtelettes, Paroiſſe de Limonade, établie en caſeterie, & ſur laquelle il y a 90 mille pieds de café en bon état. Ladite habitation dépendant de la ſucceſſion du feu ſieur *Bruté*, Tréſorier de la Marine au Cap.

De Londres.

On voit par des états authentiques que depuis 1754 juſqu'à 1766, la Compagnie des Indes a exporté, tant en marchandiſes qu'en argent comptant, pour 2,500,000 ℔ ſt. par,an & que les droits de douane qu'elle a payés pour marchandiſes de l'Inde & de la Chine, importées depuis 1756, juſqu'en 1765, ont monté en 1764 à 816,919 liv. ſterl.

De Lisbonne.

La Compagnie de Fernambuc a fait une vente d'une partie de ſes effets, ſçavoir; 786 caiſſes de ſucre, le blanc à 2000, 2010, 2020, 2030 & 2040 reis l'arobe; & le brun à 1120 reis l'arobe; 1386 cuirs en poil, à 1960 reis le cuir; 2646 à 2240; 1590 à 2220; 1000 à 2450; 700 à 2400; 1411 à 2310 & 520 à 2320. Cinq bariques d'hypecacuana, peſant 1487 liv. ont été vendues 850 la liv.

De Bordeaux, *le 8 Août* 1767.

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.

Numéros 135, la *Marie-Victoire*, (*) Armateur M. *Caila*; 136; le *S. Pierre*, Armateur M. *Menoire* aîné, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*; 137, l'*Union*, Armateur M. *Legal*; 138, le *David*, Armateurs MM. *Guillon*, pere & fils; 139, le *Jeune Etienne*, Armateur M. *Bonnaſé*, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Guimounet*; 140, le *Satire*, Armateur M. *Feuillerade*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 141, le *Comte de Nery*, Armateurs MM. *Deſieux* freres, Courtier le ſieur *Judde*; 142, le *Marechal de Belleſond*, de Cherbourg, Arm. M. *Laſſus*; 143, la *Félicité*, Arm. MM. *Lafargue*, *Corregeolles* pere & fils, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*; 144, la *Jeanne-Élizabeth*, de Marennes, Armateurs MM. *Teſtar & Lameſtrie*, Courtier le ſieur *Chevret*; 145, la *Bonne nouvelle*, Armateurs MM. *Riſteau* pere & fils; 146, la *Septimanie*, Armateurs MM. veuve *Granier* & Compagnie, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Guimounet*.

CHANGES A PARIS.

Août. 1767	*Lundi 17.*	*Mar. 18.*	*Mer. 19*
Amſterdam.	55 . . .	. . 1 .	. . . .
Londres. .	31 ¾ . . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 ¼ . . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 5 . .	. ¼ . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ½ ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	⅛ au p. . .	. . . .	. . . .

(*) *Ce Navire eſt de Cherbourg, tous les autres ſont de Bordeaux.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 19 Août 1767.*

Or de Portugal, à . . .	712 ℔	ß		*marc.*
Du Mexique à	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	709			
Ducats à	96			*once.*
Or à 23 k. 31. 32 à . .	97	10		
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 ℔ 20 g. à .	53	15		*marc.*
Idem de 11 ℔ 10 g. à . .	51	15		
Piaſtres	48	12	6	

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette du Commerce. (a)

MESSIEURS;

Après avoir mis la derniere main à un ouvrage dans lequel je me ſuis propoſé de développer quelques-uns des principes élémentaires de la ſcience économique, je viens de lire celui qui a pour titre, l'*Ordre naturel des Sociétés politiques*. Si l'impreſſion du mien eût été moins avancée, je n'aurois pas manqué de revenir encore ſur les erreurs que j'ai combattues, & que l'Auteur a reproduites avec tout l'art poſſible, & ſous les couleurs les plus ſéduiſantes : mais je n'ai pu que jetter après coup, quelques réflexions ſur cet ouvrage dans un avertiſſement.

Comme j'ignore le temps précis où je pourrai rendre public celui que je vous annonce, & comme on ne ſçauroit trop ſe hâter de s'oppoſer aux progrès d'une erreur dangereuſe, je vous prie, Meſſieurs, d'inſérer dans votre Gazette l'obſervation ſuivante, ſur un des ſophiſmes les plus déliés de cette doctrine.

(a) *Cette lettre nous vient réellement de Province; mais nous ignorons abſolument quel en eſt l'Auteur. Il paroît qu'il n'a pas craint l'anatheme du* deshonneur *lancé par le Journaliſte des* Ephemerides, *contre ceux qui oſeroient critiquer l'*ordre naturel des Sociétés politiques.

Voici comment s'explique l'Auteur, *tome 2, page 403*, pour prouver que l'induſtrie n'ajoute rien aux valeurs des matieres premieres.

» Un Tiſſerand achete pour 150 ℔ de » ſubſiſtance, de vêtemens, & pour 50 ℔ » de lin qu'il vous revend en toile 200 ℔, » ſomme égale à celle de ſa dépenſe. Cet » Ouvrier, dit-on, quadruple ainſi la va» leur premiere du lin; point du tout : il » ne fait que joindre à cette valeur premiere » une valeur étrangere qui eſt celle de tou» tes les choſes qu'il a conſommées *néceſ*» *ſairement*. Ces deux valeurs ainſi cumulées » forment alors, non la valeur du lin, car » il n'exiſte plus, mais ce que nous pou» vons nommer le *prix néceſſaire* de la toile; » prix, qui par ce moyen repréſente, 1°. La » valeur de 50 ℔ en lin, 2°. celle de 150 ℔ » en autres productions conſommées.

Cette maniere de raiſonner paroîtra d'autant plus impoſante à la plupart des Lecteurs, qu'elle eſt ſoutenue d'un calcul ſimple & précis, & qu'on pourroit prendre pour une ſorte de démonſtration, ſi l'on admettoit les *données* ſur leſquelles l'Auteur fonde ſon paralogiſme. On ſçait que c'eſt à la faveur de ces calculs, qui n'ont pour baſe que des idées ſyſtématiques & imaginaires, que les partiſans de la nouvelle doctrine dérobent la foibleſſe de leurs preuves. Mais voyons ſur quel principe eſt fondé celui qu'on nous préſente dans le paſſage que j'ai cité.

Le lin n'exiſte plus; à la bonne heure : mais il exiſte en ſa place une toile, qui, de l'aveu de l'Auteur lui-même, a une valeur de 200 ℔, valeur quadruple de celle qu'avoit le lin. Cette valeur, dit il, ne fait que repréſenter, 1°. La valeur de 50 ℔ en lin, 2°. celle de 150 ℔ en productions conſommées. J'ignore ce que l'Auteur entend par cette repréſentation. Les productions qui ont été conſommées par le Tiſſerand, n'ont-elles pas rempli leur fonction naturelle & unique, puiſqu'elles ont été employées à la ſubſiſtance d'un homme, d'un citoyen, & d'un citoyen utile? Quelle autre deſtination auroit-on pu leur aſſigner? La valeur de ces productions n'eſt donc pas une valeur qui ait été perdue & remplacée par une autre.

De ce que l'ouvrier a conſommé une va-

leur de 150 ℔, & de ce que le travail de cet Ouvrier qui a transformé le lin en toile, a produit une autre valeur de 150 ℔, autrement, a augmenté de 150 ℔ la valeur du lin qui ſera conſommé à ſon tour, on n'en peut conclure autre choſe, ſinon qu'il a exiſté deux valeurs très diſtinctes l'une de l'autre, chacune de 150 ℔, & dont une eſt le fruit du travail du Tiſſerand.

L'Auteur plein du nouveau Syſtême, n'a vu ici uniquement que la valeur du produit net du ſol, où l'intérêt des ſeuls propriétaires des terres, qui en effet, n'eſt peut-être pas augmenté, parce que ceux-ci n'ont reçu en échange de leur production, qu'une choſe d'égale valeur; ſçavoir, la forme donnée au lin par le Tiſſerand. Mais s'il avoit voulu étendre ſes regards ſur le reſte des hommes, il ſe ſeroit convaincu que dans l'exemple qu'il rapporte, il y a eu double richeſſe & double jouiſſance pour la maſſe des hommes, à moins qu'il veuille ne pas mettre le Tiſſerand au rang des hommes. En effet, ſi au lieu du travail des hommes, on avoit employé celui des chevaux à la fabrication de quelque objet de jouiſſance, & que la dépenſe des productions conſommées par ces chevaux eût égalé la valeur donnée à la matiere brute, par leur travail, c'eſt alors qu'on pourroit regarder la valeur des productions conſommées comme perdue, & celle de la choſe produite par le travail de ces animaux, uniquement comme un remplacement de ces productions. C'eſt alors que la valeur de la choſe manufacturée ne feroit que repréſenter celle des productions conſommées.

En voilà aſſez pour faire voir combien l'opinion de l'Auteur de l'*ordre naturel des Sociétés politiques* ſur l'induſtrie, eſt fauſſe & pernicieuſe. Mais que penſer à préſent de la maniere dont cet Auteur annonce les vérités nouvelles dont il vient nous faire part ſur cette importante matiere.

» Il eſt reçu par-tout, comme article de » foi, que l'induſtrie donne des produits & » de très-grands produits; que c'eſt elle qui » enrichit les Nations par la maniere dont » elle augmente les valeurs vénales des ma- » tieres premieres. Cette erreur a couté bien » cher à l'humanité : combien de valeurs » réelles, combien d'hommes ſacrifiés à ce » préjugé! Je vas donc eſſayer d'en démon- » trer tout le faux; c'eſt un des ſervices les » plus importans qu'on puiſſe rendre à l'hu- » manité. » tom. 2, p. 375.

Combien ne doit-on pas être en garde contre le ton dogmatique avec lequel la plupart des partiſans de cette nouvelle doctrine avancent les erreurs les moins ſoutenables.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Août.
Gaultier,	8^e.	P.	26
Drouet,	35^e.	A.	27
De la Bretaiche,	40^e.	toutes l.	26
De S^te. Luce,	47^e.	A.	27
De Lauge,	48^e.	A.	27
L'Allemant,	49^e.	A.	26
Radix, de Chev.	53^e.	N.	26
De S^t. Janvier,	55^e.	P.	27

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1767.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
Ac. des Indes.	1245	1245	1245
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅝.	21 ½		21 ½ 2^m
Prom. à 4 p ⅝.	40	40	
Bill. de la Com.	412	412	412. 10
Ac. des Fermes.	837 ½.	837 ½ 40 37 ½	837 ½
Amortiſſement.		16	
2 f. p. l. du Dix.	16 ½	16	16
3^e. Loterie.	19 ½ 19. 19 ½	19 ½	20
Annuités.	41	410	410
Coup. d'An.	78	78	78
Emp. de 50 mil.	31	31. 32 ½ 2^m	31 ½
Emp. de 30 mil.	32 ½	32 ½ 33 32 ½	32 ½
Col. 1759.		34	34
Canada.	37 ½ 38. 5^m	37 ½ 37	37 ½
4^e. L. Epoques.	22 ½ 23	23	23
Nouette.	31	31	31
Ac. de la caiſſe			1100 dap. 60
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅝.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 67.

DE S^t. DOMINGUE.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

A SAINT MARC, le 13 Février 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 55 liv.; le commun, de 38 à 42 liv.; le brut, de 24 à 25 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 5 liv. 10 ſols; le cafe nouveau, de 16 à 16 ſols 6 den.; le vieux, 15 ſols; le coton, 200 liv.

AU CAP, le 15 Février, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 62 liv.; le commun, de 38 à 45 liv.; le brut, de 21 à 25 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; le cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv.; le café nouveau, de 17 à 17 ſols 9 den.; l'ancien, de 14 à 15 ſols; le coton, de 210 à 220 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

PRIX *des marchandiſes de France.*

A S. MARC, ledit jour 13, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 90 liv.; la commune, de 66 à 70 liv.; le bœuf, 70 liv.; *le baril*; le beurre, de 20 à 25 ſols *la livre* le petit ſalé, de 30 à 36 liv. l'*ancre*; l'huile, de 36 à 40 liv. *la cave*; le ſavon, 100 liv. *le cent.*

AU CAP, le 15 Février, le vin vieux, de 150 à 180 liv.; le nouveau, de 130 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 70 à 75 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf, de 66 à 72 liv. *le baril*; le beurre, de 15 à 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. *l'ancre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 à 90 livres *le cent.*

COURS DU FRET.

A SAINT MARC, le ſucre blanc, 10 den.; le brut, 12 den.; l'indigo, 30 den.; le café, 15 den.; le coton 42 deniers.

AU CAP, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, 14 den.; l'indigo, de 20 à 24 den.; le café, de 15 à 16 den.; le coton, de 24 à 30 den.

DE BORDEAUX.

ETAT *& quantité des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées pendant le courant de Juin* 1767, *tant pour les Pays Etrangers que pour quelques Ports du Royaume; ſçavoir,*

PAR TERRE.

Pour *Marſeille*, 1296 livres d'indigo; pour l'*Italie*, 13 bariques de ſucre blanc, 4464 liv. d'indigo; pour *Francfort*, 3801 liv. d'indigo; pour la *Suiſſe*, 1960 liv. dito; pour la *Savoye*, 12 bariques de ſucre blanc; pour la *Franche-Comté*, 3644 liv. d'indigo; pour l'*Alſace*, 1023 liv. dito; pour la *Lorraine*, 990 liv. dito; pour *Strasbourg*, 1275 liv. de café; pour *Baſle en Suiſſe*, 2968 liv. dito.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 609 bariques 8 quarts de ſucre brut, 624 bariques 23 quarts de ſucre blanc, 22770 liv. d'indigo, 969569 liv. de café, 2270 liv. de cacao, 2100 liv. de rocou; pour *Amſterdam*, 47 bariques de ſucre brut, 466 bariques 8 quarts de ſucre blanc, 8880 liv. d'indigo, 35863 liv. de café; pour *Roterdam*, 272 bariq. 2 quarts de ſucre brut, 78 bariques 3 quarts de ſucre blanc; pour *Bilbao*, 76 bariques de ſucre blanc, 112 liv. de café, 24183 liv. de cacao; pour *Stetin*, 554 bariques de ſucre brut, 308 bariques 8 quarts de ſucre blanc, 105292 liv. de café, 330 liv. de rocou; pour *Saint Sebaſtien*, 115 bariques 4 quarts de ſucre blanc, 18124 liv. de cacao; pour *Dantzick*, 16 bariques 586 liv. d'indigo, 137085 liv. de café; pour *Stockholm*, 90 bariques de ſucre brut, 110 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 208 l. d'indigo, 2656 l. de café; pour *S. Ander*, 105 bariq. 2 quarts de ſucre blanc, 4851 l. de cacao; pour *Bayonne*, 50 bariq. 6 quarts de ſucre blanc, 10870 l. de cacao; pour *Londres*, 1244 l. d'indigo, 4098 l. de rocou; pour *Lubeck*, 15 bariques 1 quart de ſucre blanc; pour *Copenhague*, 1287 liv. d'indigo, 1114 liv. de café; pour *Gothembourg*, 2340 liv. d'indigo; pour l'*Eſpagne*, 20 bariques de ſucre blanc, 760 liv.

d'indigo, 7719 liv. de café, 1595 liv. de cacao; pour *Petersbourg*, 2868 liv. de café, 312 liv. de rocou; pour *Norkoping*, 81 bariques de ſucre brut, 128 liv. d'indigo, 351 liv. de rocou; pour *Stolpe*, 5 bariques de ſucre blanc, 6395 liv. de café; pour *Brême*. 393 liv. d'indigo, 220764 liv. de café; pour *Elſenaur*, 2726 liv. de café; pour *Friderikſtadt*, 1731 liv. dito, pour *Dronſhem*, 20515 liv. dito; pour *Swinemunde*, 2811 liv. de café.

Arrivée de Navires.

Du 15 au 31 Juillet 1767 il eſt arrivé dans le Port de Bordeaux, 28 Navires François venant des Colonies; ſçavoir, les *Deux Freres*, Capitaine *Capuran*; le *Marquis de Penier*, Capitaine *Charles Grellet*; le *Port-Louis*, Capitaine *Etienne Baulos*; le *Roi Midas*, Capitaine *Chaſtel*; le *Bearnois*, Capitaine *Iſ. Neau*; la *Marquiſe de Bonneuil*, Capitaine *Bonniot*, partis tous ſix de la Guadeloupe & faiſant enſemble l'encombrement de 1160 tonneaux; la *Marie Marguerite*, Capitaine *Laclaverie*; le *Dromadaire*, Capitaine *Peyreau*, partis tous deux de la Martinique & faiſant l'encombrement de 450 tonneaux; les *Deux Freres*, de 100 tonneaux, Capitaine *Guezin*, parti du Fort-Dauphin; le *Maréchal de Belfons*, Capitaine *Belleville Dumarais*; le *Glaneur*, Capitaine *Lardin*; la *Marie Madelaine*, Capitaine *Rouillaud*; le *Prince de Turenne*, Capitaine *Imbert*; la *Thérèſe*, Capitaine *Larigauday*; l'*Auguſte*, Capitaine *Richard*, partis tous ſix de S. Domingue & de l'encombrement de 1240 tonneaux; le *Saint Louis*, Capitaine *Ia. Arnaud*; l'*Aurore*, Capitaine *Goujeaud*; la *Toiſon d'Or*, Capitaine *Vienne*, partis tous trois des Cayes; la *Marquiſe de Sourdis*, Capitaine *Pruille*; l'*Amitié*, Capitaine *Moras*, partis tous deux du Port-au-Prince; le *Grand Alexandre*, Capitaine *Couſſicot*, parti du Cap faiſant tous ſix l'encombrement de 1550 tonneaux.

Du Havre, *le* 12 *Août* 1767.

Arrivée de Navires.

Du 8 au 11 Août 1767 il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & Etrangers; ſçavoir, la *Pauline*, Capitaine *Rabier* du Havre; le *Defiré*, Capitaine *Debiye*, du Havre, venant, le premier du Cap en 38 jours de traverſée, & le ſecond, du Cap & de Cayenne en 50 jours; chargés tous deux de 384 bariques de ſucre, 265 bariques 200 quarts 204 ſacs de café, deux futailles d'indigo, deux futailles de caret, trois cent cinquante-neuf balles de coton, 7 futailles de rocou, 2 caiſſes de confitures, 7 madriers huit planches 23 billes de bois de couleur, 1 grenier 40000 de bois de campêche; l'*Anna Dorothée*, Capitaine *Brun*, Norwegien, venant de Bergue en Norwege chargé de 90 barils 10 demi-barils de maquereau ſalé, 16 demi-barils de morue, 35 barils 3 demi-barils d'huile de poiſſon, 1 grenier de poiſſon ſec; la *Marie Dorothée*, Capitaine *François Varangue*, de Cherbourg, venant de Breſt chargé de 63 ballots de toile à voiles & des proviſions pour 85 Captifs tous Normans ou Bretons que ce Navire a débarqués au Havre.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port le 8 & le 10 Août les Navires la *Diligence* Anglois, Capitaine *Mouall*, allant à Glaſcow en Ecoſſe; l'*Union*, Capitaine *Morgan*, de Morlaix, allant à Morlaix tous deux ſur leſt; le *Saint Dominique*, Capitaine *Domingo d'Eguillor*, Eſpagnol, allant à la Corogne chargé de marchandiſes de Rouen d'où il vient, & 460 barils de farine pris au Havre.

Navires en armement.

Les Navires la *Ville de Strasbourg*, de 140 tonneaux, Capitaine *Lefaucheur*, du Havre, Armateur M. *Leclerc*; le *Chauvelin*, Capitaine *Blaire*, de Saint Valery-ſur-Somme, ſont en charge dans ce Port; le premier pour la Trinité Iſle Martinique, partira vers la fin de Septembre; le ſecond pour Cadix partira le plutôt poſſible.

On apprend que le Navire le *Duc d'Orleans*, d'environ 200 tonn. Cap. *Collard*, du Havre, eſt en charge au Port de Rouen & partira à la fin de ce mois ou au commencement de Septembre pour Saint Marc & le Port-au-Prince. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris à M. *Carpentier* à la manufacture des caſtors, rue Michel le Comte; à Rouen à M. *Antoine Feré*; & au Havre à M. *Charles le Meſle*.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 18 Août.

AGRICULTURE.

Suite des observations sur le syſtême des défrichemens & sur le projet de la réduction économique.

CE que je viens de dire de l'accroiſſement du produit des terres communes; doit s'entendre pareillement des meilleures terres, ſoit que pour les améliorer, on préfere l'augmentation du fumier, ſoit que juſqu'à un certain point on préfere la multiplication des labours.

De quelque nature que ſoient les terres, un arpent bien cultivé donnera toujours plus de bénéfice que deux qui le ſont mal. De deux exploitations, dont par ſuppoſition, l'une ſera de 150 arpens bien labourés & bien fumés, & l'autre de 300 arpens négligés ou mal cultivés, le Fermier de la premiere s'enrichira à coup ſûr, tandis que le Fermier de la ſeconde, quoique double ſe ruinera. Voilà ce que nous voyons tous les jours, & par conſéquent ce que perſonne ne peut nier. Ce qui s'éprouve encore très-ſouvent, c'eſt que le Fermier intelligent proſpere & devient opulent à proportion de ce que par une voie ou par une autre il amende plus ſes terres. Toutes ces choſes ſont ſi communes, ſoit en petit, ſoit en grand, qu'il ne faudroit pas moins que de la mauvaiſe foi pour les conteſter. Il eſt donc prouvé par l'expérience (& c'eſt tout dire) que le produit net des terres n'eſt point en raiſon de leur étendue, mais de leur amélioration. (a) Donc il eſt prouvé que loin d'étendre la culture des terres par les défrichemens, pour leſquels d'ailleurs, nous manquons de bras, de beſtiaux & d'engrais, il eſt néceſſaire de la reſſerrer. Donc il eſt prouvé que la réduction ou amélioration des terres eſt le moyen le plus facile, le plus aſſuré & le moins onéreux pour enrichir le Cultivateur, & qu'à tous égards elle eſt plus avantageuſe que le haut prix des grains, dont l'exportation pourtant ſera toujours indiſpenſable, ſauf peut-être quelques modifications. Donc les richeſſes d'exploitation s'accroiſſant d'autant plus que les exploitations ſont plus profitables, il eſt prouvé que la voie la plus ſûre pour parvenir à étendre la cultivation, eſt de commencer par la réduire pour la fortifier & augmenter ſes richeſſes. Je pourrois accumuler les conſéquences pour en déduire plus au long les avantages de la réduction économique; mais outre qu'on peut voir ces avantages dans l'ouvrage même qui ſe vend chez Muſier fils, quai des Auguſtins, c'eſt que mon principal objet dans ces réflexions, eſt de faire connoître l'illuſion & le préjudice des défrichemens, dont j'avouerai pourtant l'utilité dans certains cas aſſez rares. Mais comme cette utilité, momentannée ou non, ne regarde

(a) *Cette vérité, ſans doute n'eſt pas neuve; mais il en eſt de celle-là comme de beaucoup d'autres que l'on apperçoit aſſez bien, mais que l'on ſent fort mal.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

que le particulier, on peut dire qu'elle n'eſt d'aucune conſidération, relativement à l'État auquel, quant à préſent, les défrichemens ne peuvent gueres être utiles qu'autant qu'ils ſont employés à la plantation de nouveaux bois, ou à la multiplication des prairies artificielles.

Au reſte, je prétends bien moins donner mon avis pour regle, qu'exciter les perſonnes éclairées à donner le leur, & à diſcuter une matiere qui, ne fut-ce que pour éviter toutes mépriſes ruineuſes, devoit ce ſemble, attirer la premiere attention de l'agriculture. *Fin.*

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

VALENCIENNES.				NANCY.				MOULINS.				LA ROCHELLE.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Aveſnes.	21*			Bar.	131.	19ſ.	d.	Aubuſſon.	24	6		Barbezieux.	20	8	
Bavay.	16	8	1	Bitche.	14	13	2	Château-Chi.	22	16					
				Boulay.	11	17	3	Decize.	19	16		Cognac.	20		
Cambray.	16	17	6	Bourmont.	18	5	6	Evaux.	21	12	6				
Condé.	18	4		Charmes.	16	12	6	Gannat.	25*	6	8				
Givet.	16*	2	6	Epinal.	17	1	2	Gueret.	24			LAROCHELLE.	22*	16	
Landrecy.	20	16	8	Etain.	10*	18	2	Montluçon.	19*	4					
				Luneville.	15	6	6	Montmarault.	19	4					
Mariembourg.	18			Mirecourt.	16	14	6	MOULINS.	22	3	6	Marennes.	21		
Maubeuge.	16	8		NANCY.	15	2	2	Nevers.	21	4		Saintes.	21		
Philippeville.	17	12		Neufchateau.	16	5	9	S. Pierre le M.	21	3					
Queſnoy.	16	5	7	Pont à Mouſſon.	13	1	11	St. Pourçain.	22	4		St. Jean d'Angely.	19*	4	
				Remiremont.	19*										
St. Amand.	16	2	8	Sarguemines.	13	16									
VALENCIENNES.	18	3	9	St. Diez.	16	15	10								
				St. Mihel.	11	13	4								
				Vezeliſe.	15	16	7								
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	17	13	4	From. le ſep.	15	2	3	From. le ſep.	21	17	1	From. le ſep.	20	14	8
Pain la liv.		1	11	Pain la liv.		1	10	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	
Avoine le ſ.	5	6	9	Avoine le ſ.	4	6		Avoine le ſ.	6	1	4	Avoine le ſ.	8	3	4
Foin le q.	1	10	10	Foin le q.	1	6	9	Foin le q.	1	17	11	Foin le q.	2	13	4
Paille le q.		14	2	Paille le q.		12	10	Paille le q.		15	6	Paille le q.	1	7	7

LETTRE

De M. F. P. à Lanion.

Je crois, Meſſieurs, devoir vous informer qu'il s'établit dans mon canton une pêche de ſardines qui pourra devenir conſidérable. Elle doit ſon origine à un Négociant étranger qui la commença avec un ſeul bateau, mais cette entrepriſe n'eut pas un grand ſuccès, puiſque ce Négociant ne retiroit gueres au-delà de ſes frais. J'engageai cependant quelques Pêcheurs à imiter cet Étranger; mes repréſentations ne furent point infructueuſes, & il y a actuellement plus de 30 bateaux occupés à cette pêche. Je penſe que ſi cette branche de commerce étoit encouragée, elle ne tarderoit pas à

fleurir, & je ſuis perſuadé qu'on verroit l'année prochaine plus de cent bateaux en exercice.

Suite du Mémoire ſur la Cochenille, lu à la Chambre d'Agriculture du Cap.

Trop de diſtractions, & le défaut d'inſtrumens m'ont empêché, continue l'Auteur, d'obſerver plus exactement la *cochenille* dans ſes autres révolutions. Ce qui me paroît mériter le plus d'attention de la part de ceux qui voudroient s'en aſſurer un revenu, ſeroit, 1°. L'inſtant à ſaiſir pour la trouver la plus propre à la teinture; 2°. Le moyen de pénétrer ſi c'eſt l'âge de l'inſecte ou la nature de ſes alimens, qui la rend plus abondante ou plus parfaite; ſi, dans ce dernier cas, c'eſt de la feuille ou patte de la *raquette* qu'il tire le ſuc, qui, fixé, donne cette précieuſe couleur, ou du fruit: il n'eſt pas douteux alors que le temps de ſa maturité ſeroit le plus convenable pour le recueillir; mais ce ſeroit en réduire les récoltes à deux par an au lieu de trois qui ſe font au Mexique. Un peu d'expérience & d'attention, rectifiera ce qui manque à nos connoiſſances.

La récolte & la préparation de la *cochenille*, pour la diſpoſer à la teinture, n'augmente point la difficulté de cette culture. Les Mexicains étendent dans la plus forte chaleur du jour, ſous les plantes de *nopal*, des draps ou nattes ſur leſquels ils reçoivent les inſectes (*) qu'ils en détachent, ſoit en les agitant, ſoit en les ſéparant avec quelqu'inſtrument; & ſe contentent de les expoſer, pour les deſſécher, au ſoleil le plus ardent, ou les plongent, enfermés dans un linge, dans l'eau bouillante, pour éteindre en eux tous principes vitaux, & les font enſuite ſécher. La *cochenille*, moyennant cette ſimple préparation, eſt à l'abri de toute altération. On a éprouvé qu'après cent trente ans de garde, elle avoit fait en teinture le même effet que la nouvelle. Il ſeroit à propos de conſulter le *Traité de la cochenille, par Runſcher Hollandois*, & la *diſſertation de Neuville*, lue à l'Académie en 1726.

Je ne prétends pas m'attribuer le mérite de la découverte; & je n'ai eu en vue dans cet extrait, que de donner l'idée d'une production ignorée, quoique naturelle au pays; d'un objet trop conſidérable pour être négligé plus long-temps, & d'autant plus favorable, qui peut être un fonds de richeſſes pour des lieux qui paroiſſent dénuées de reſſources. La *cochenille* de S. Domingue eſt la même que celle du Mexique. Un Eſpagnol de ce Royaume, homme de lettres & de conſidération, me la fit connoître en 1750, & me l'aſſura de la même eſpece. Il n'eſt pas moins conſtant que la *raquette* ou le *figuier épineux* eſt le *nopal* ſur lequel elle ſe recueille: tout, juſqu'à la ſimplicité de cette culture, & le peu de dépenſe qu'elle occaſionne, contribue à encourager les eſſais (**) qu'un peu d'attention ne peut manquer de faire réuſſir. Mais ce qui les doit déterminer chez un peuple laborieux, & qui ne céde en induſtrie & en intelligence à aucun de l'univers, c'eſt l'évaluation faite par les plus habiles Négocians de la Hollande, du produit de la *cochenille* qui ſe tire du Mexique. Il a été calculé que les galions apportoient année commune, en Europe, 880000 l. peſant de *cochenille*, dont un tiers *ſilveſtre*, par conſéquent de moindre valeur qui produiſoient environ 15,056,680 ℔ monnoie de France; ce qui l'établiroit l'une dans l'autre, à environ 16 de nos livres numéraires, la livre. Fin.

A V I S.

Des amateurs d'agriculture ayant appris qu'il y avoit en Allemagne une eſpece de peuplier ſupérieur à celui d'Italie, en ce que le bois du premier eſt dur, propre aux bâtimens, pouſſe très-vîte, même dans les terres médiocres, en ont fait venir de jeunes plants qu'ils élevent dans des pepinieres établies près de S. Cyr dans le grand

(*) *Quelques voyageurs prétendent que c'eſt la nimphe que les Indiens emploient à la teinture; mais la forme de la cochenille même en Europe, prouve que c'eſt l'animal même.*

(**) *Le Roi pourroit encore les animer, en attribuant une gratification d'encouragement au premier Habitant qui produiroit 10 livres de cochenille de ſon cru, des exemptions, &c. Les Anglois en uſent ainſi dans leurs Colonies, pour augmenter la culture de l'indigo.*

parc de Verſailles. Ils ont appris par expérience que des arbres de 8 à 9 pieds de haut, plantés dans des terreins médiocres, augmentent en hauteur dès la premiere année, d'un pied & demi à deux pieds, mais que dans la ſeconde & les ſuivantes, ils s'élevent au moins de cinq pieds tous les ans, & groſſiſſent à proportion; enſorte qu'au bout de dix ans de plantation, ces arbres ſont aſſez gros pour produire ſix toiſes de ſolive de ſix pouces de gros réduits, & deux toiſes & demie de chevrons de quatre pouces réduits. Après cette coupe, les ſouches produiſent une quantité de cepées ſi conſidérables, que la deuxiéme coupe eſt du triple de la premiere, & que les baliveaux de la premiere coupe ſont des poutres de 16 à 18 pouces d'écarriſſage très-longues & fort droites. On aſſure que le produit de chaque arbre eſt de 10 ß par année, outre l'agrément du feuillage qui eſt encore verd au mois de Décembre. On peut encore faire avec ces arbres des berceaux & des paliſſades.

Ces amateurs propoſent pour le prix de 20 ß piece des arbres de huit à neuf pieds de hauteur & d'égale groſſeur; pour celui de 10 ß les groſſes ſouches; 5 ß les moyennes; 3 ß & 18 d. les jeunes plants bien enracinés. Le Caiſſier eſt autoriſé à donner un billet de garantie pour les gros arbres, qu'on remplacera dans le cas ou quelques-uns auroient manqué.

On pourra s'adreſſer à M. Thiolat, Négociant, rue S. Sauveur près de celle des deux portes, à Paris; ou à M. Dufour, Marchand, à la porte de l'orangerie, à Verſailles, qui fera conduire aux pepinieres.

La longueur de l'avis que ces amateurs font diſtribuer, ne nous a pas permis de l'inſérer en entier; nous avons été obligés de l'abreger.

COMMERCE.

DE LONDRES.

ON apprend par des lettres arrivées de Newyork, que le prix du bois de conſtruction, des proviſions ſalées, des mâts, des voiles & des agrès, eſt baiſſé de plus de 15 pour cent depuis qu'on a ſçu que les François avoient expreſſément défendu qu'il fût fait aucun commerce avec les Anglois dans leurs Iſles des Indes occidentales. La prohibition pour la Martinique a commencé le 15 de Juin dernier.

On a été informé par d'autres lettres qu'on a reçu de la Grenade, qu'une maladie extraordinaire a fait périr une grande quantité de Négres. Cette maladie a été apportée par un Vaiſſeau Négrier qui venoit de la côte à l'Eſt de l'Afrique.

La Ville de Dublin vient d'offrir une gratification de deux ſchellings par baril pour les cinq mille premiers barils de froment qui ſeront importés dans cette Métropole.

On dit qu'un Étranger qui eſt arrivé depuis peu de l'Inde, a découvert le véritable ſecret de faire la porcelaine de la Chine, la méthode de l'émailler comme elle ſe pratique dans l'Inde.

Les Hollandois ont acheté depuis quelque temps une grande quantité de manufactures Angloiſes qu'ils embarquent pour Curaçao & S. Euſtache dans le deſſein de faire le commerce avec les établiſſemens Eſpagnols de l'Amérique méridionale.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS,

Réflexions ſur un projet pour introduire l'uſage des toiles de coton de Manufacture Angloiſe & peintes en Angleterre.

Sans remonter aux principes généraux, je vais en rappeller ſeulement quelques uns qui ſont eſſentiels au ſujet préſent.

Toutes les manufactures où nous employons les productions de notre propre cru, ſont les plus avantageuſes.

Dans le nombre des manufactures dont la matiere premiere ſe tire du pays, il faut encourager principalement celles qui répondent au caprice, au goût ou aux vues préſentes du Manufacturier ou du conſommateur.

Entre les manufactures dont la matiere premiere provient en tout ou en partie de l'Étranger, & celles où on emploie les productions du pays, il faut toujours préférer les dernieres.

Entre deux manufactures dont la matiere

premiere ſeroit également tirée de notre propre cru, mais dont l'une auroit une plus grande vogue par la fantaiſie du public, le Gouvernement doit la protéger par préférence, ſur-tout quand elle paye quelque droit à l'État.

Ces principes étant une fois admis, il s'enſuit que l'uſage des toiles de coton qui ſortiroient de nos manufactures, & dont la matiere premiere viendroit de notre propre cru, ſeroit non-ſeulement avantageux au Gouvernement par les droits qu'elles payeroient, mais encore infiniment préférables aux manufactures de ſoie, dont nous ſommes obligés d'acheter la matiere premiere, & même aux manufactures de laine au métier qui ne payent point d'impôt: l'interdiction de l'uſage de ces toiles nous porte d'autant plus de préjudice, qu'elle oblige le peuple à ſe ſervir des indiennes prohibées, ou à porter des étoffes légeres de ſoie, dont nous ne pouvons acquérir la matiere premiere qu'avec notre argent comptant.

C'eſt une maxime établie que le commerce devroit être libre, mais elle doit s'entendre avec de certaines reſtrictions analogues à la nature du commerce dont il eſt queſtion, ou ſelon le caprice, la néceſſité ou quelques autres circonſtances relatives à la manufacture, au conſommateur ou à la conſommation.

Il eſt très-évident que l'encouragement qu'on donneroit aux manufactures des toiles peintes & à leur conſommation, répondroit aux intérêts de la nation, en augmentant ſes revenus, en diminuant la conſommation des perſes, en lui faiſant éviter l'achat de la matiere premiere; en diminuant la conſommation qui ſe fait des longs linons pour l'impreſſion, & en ſubſtituant ces toiles d'Angleterre dans nos Colonies méridionales à celles des Indes qui y ſont aujourd'hui en uſage. Si peu d'aſſiſtance qu'on donnât aux manufactures des toiles de notre propre cru, on ſeroit bientôt en état de donner l'excluſion aux toiles des Indes qu'on imprime ici pour les envoyer en Europe ou en Amérique.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

Biens à vendre & ſucceſſions.

A vendre, une habitation ſituée au pendu, quartier du gros morne, contenant 112 quarreaux de terre, dont environ 12 en bois de bout, ſur laquelle il y a différentes grandes caſes & quatre indigoteries, dont deux battantes à l'eau, & les deux autres par un moulin à cheval. Il faut s'adreſſer à M. *de la Chauſſée*, habitant au gros morne.

A vendre, une habitation établie en café, ſur laquelle il y en a 20 mille pieds rapportans & bien entretenus; un glacis de 150 pieds, différentes caſes & jardins; le tout entouré de hayes vives; les deux tiers de l'habitation en bois de bout; il y a auſſi pluſieurs moulins & fours à chaux. Plus, une petite place de 12 quarreaux ſituée au Limbé. On s'adreſſera à M. *Dumeny*, quartier de l'Acul.

A vendre, une habitation ſituée à la Ravine plate, à une lieue du bord de la mer, ſur laquelle il y a deux ſources intariſſables, un baſſin en maçonnerie, un autre de 30 cuves d'eau & quatre indigoteries. Le terrein eſt excellent & peut être mis en valeur, ſoit en indigo, ſoit en café. Cette habitation conſiſte en trois conceſſions dont une de ſix cent pas de haut ſur 300; la ſeconde de 600 ſur 1000, & la troiſiéme de 400 pas de largeur ſur 600 de hauteur. Il faut s'adreſſer au Cap à M. *Aubert*.

A vendre 48 quarreaux de très-bonne terre en bois de bout ſitués au Limbé. S'adreſſer à M. Sourzac, Apoticaire au Cap.

MM. les créanciers de la ſucceſſion de feu M. *Degondy*, vivant Commandant au Limbé, ſont priés de faire remettre à M. *Cormaux de la Chapelle*, Notaire du Roi au Cap, un bordereau de leurs créances le plutôt poſſible, afin d'arranger les affaires de ladite ſucceſſion.

M. Cormaux de la Chapelle, Notaire au Cap, prie les créanciers de la ſucceſſion *Itaſſe*, vivant habitant au morne rouge, de vouloir bien en faire autant.

CHANGES A PARIS.

Août.1767	*Jeudi 13.*	*Ven. 14.*	*Sam. 15*
Amſterdam.	55 . . .	. . . .	. . . .
Londres. .	31 13.16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 ¼. . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 5 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	1 8e. pe. .	. . . .	. . . .

RÉPONSE

A la lettre de M. Fleche de Toulouſe, inſérée dans la Gazette du commerce du 8 Août 1767, N°. 63, par M. S. de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, au Bureau d'Angers.

MONSIEUR,

Sans s'arrêter à la queſtion de ſçavoir ſi M. Deſarps a trouvé le mouvement perpétuel, il ſuffiroit au public d'être convaincu de la poſſibilité des procédés de la machine dont il eſt auteur, pour deſirer ardemment l'exécution de la pubilicité de cette machine ſi utile.

Des génies heureux, des eſprits créateurs ne devroient pas être les victimes du préjugé ; les ſecourir, les protéger, c'eſt rendre à la ſociété un ſervice important ; il faut un ſiecle pour réparer la perte d'un ſecret ; & tout ce qui tend à la perfection des arts, mérite la plus ſcrupuleuſe attention.

D'après ces principes, M. Deſarps n'a rien à craindre en ſe montrant à découvert ; l'autorité de M. l'Abbé Nollet eſt un ſûr garant du bon accueil que l'on fera à la machine de M. Deſarps, & quelqu'injuſte que ſoit le public, la ſageſſe du Gouvernement le vengeroit bientôt du larcin d'un ſecret dont l'utilité paſſe toute expreſſion, ainſi qu'on l'annonce.

En effet, cette machine qu'on cherche depuis ſi long-temps, ſerviroit à la conſtruction des ponts, des grands édifices, à l'épuiſement des eaux à une profondeur quelconque, à l'exploitation des mines & des carrieres qu'on ne peut approfondir qu'en employant la force des hommes, des chevaux, ou d'autres ſecours limités & toujours très-diſpendieux.

Or, il y a lieu d'eſpérer que l'Auteur voudra bien ſe prêter, en entrant dans des détails, ſur le fondement, ſur la dépenſe, la propriété & les avantages en général de cette machine.

MM. de l'Académie des ſciences de Paris méritent une confiance ſans bornes, en pareil cas il eſt d'uſage que l'Auteur préſente à cette Compagnie la machine qu'il a fait exécuter, ſi les frais & les riſques ne ſont pas trop conſidérables, alors il demande un ou pluſieurs cenſeurs qui l'examinent, & le jugement de l'Académie devient le titre qui donne à l'Auteur le droit de demander la récompenſe qui lui eſt due.

Sans cette épreuve, il ſubſiſte toujours un doute fortifié par le merveilleux & par l'exemple d'une infinité d'Auteurs, qui avec une belle imagination n'ont eu dans l'exécution qu'un très-médiocre ſuccès.

DE DUNKERQUE.

Prix courant de différentes Marchandiſes du 20 au 21 Juillet 1767.

Le bled blanc de Flandres, de 29 à 31 ℔ la *raziere*, peſant 296 liv. (*a*) poids de Dunkerque.

L'eau-de vie de Bordeaux, de la Rochelle, de l'Iſle de Ré, d'Oleron, 36 ß 3 ₰ le *pot*.

L'huile d'olive fine de Provence & d'Italie, de 2 ℔ 15 à 2 ℔ 16 ß le *pot* ; l'huile commune d'Eſpagne, 1 ℔ 17 ß ; l'huile de navette, 45 ℔ le baril, peſant environ 184 livres poids de marc.

Le ſucre blanc de S. Domingue, premiere qualité, 42 ℔ le *quintal* ; le ſucre brut de S. Domingue en ſorte, de 25 à 27 ℔ ; le café de Saint Domingue, de 14 à 14 ß 3 ₰ la livre ; celui de la Martinique, de 15 à 15 ß 6 ₰ ; l'indigo cuivré, 4 ℔ 10 ß.

Le prix des changes n'a point varié depuis l'état donné dans la Gazette N°. 63.

(a) *La livre de Dunkerque eſt de 14 onces.*

De Nantes, *le 3 Août 1767.*

Prix courant de diverſes Marchandiſes.

Indigo cuivré de S. Domingue, de 5 à 5 ℔ 3 ß; d°. mêlangé de bleu, violet & cuivré, de 5 ℔ 10 à 5 ℔ 15 ß; d°. violet pur, de 6 ℔ 5 à 6 ℔ 10 ß; d°. bleu pur; de 9 ℔ 10 ß à 10 ℔; d°. en poudre, de 3 à 3 ℔ 4 ß; cacao de la Martinique, 13 ß 6 ds; café de la Martinique, de 17 ß 6 ds à 19 ß 6 ds; d°. de S. Domingue, de 15 à 17 ß la *livre*; le ſucre terré ou caſſonade, premiere ſorte, de 50 à 52 ℔; d°. ſeconde ſorte, de 46 à 47 ℔; d° troiſiéme ſorte, de 42 à 43 ℔; d°. quatriéme ſorte, de 38 à 39 ℔; d°. tête ou cinquiéme ſorte, de 30 à 32 ℔; ſucre brut premiere ſorte, de 29 à 30 ℔; d°. ſeconde ſorte, de 26 à 27 ℔; d°. troiſiéme, de 24 à 25 ℔; d°. quatriéme, de 20 à 22 ℔; coton de Saint Domingue, de 165 à 170 ℔; d°. de la Guadeloupe & de la Martinique, de 155 à 158 ℔; d°. de Smyrne, de 125 à 130 ℔ le quintal.

Morue ſeche, ſelon ſes qualités diverſes, de 25 à 30 ℔ le *cent*; morue fraiche de Terre-Neuve, grand poiſſon, les 62 poignées de 2 morues chacune, 240 ℔; d°. raguet ou rebut, de 106 à 160 ℔ moyen poiſſon.

Prix des Aſſurances.

Pour l'aller à la Martinique, 2 un quart pour cent; pour *idem* au Cap, à Leogane & aux Cayes Saint Louis, de 2 & demi à 2 trois quarts; prime liée d'allée & de retour, de 5 à 5 & demi; pour l'aller à Marſeille, de 2 à 2 & demi; pour *idem* à Bordeaux, 1; pour Guinée, d'allée & de retour, de 6 à 6 un quart; pour l'aller à Amſterdam, 2; pour *idem* à Roterdam, un trois quarts; pour *idem* à Hambourg, 2; pour *idem* à la Rochelle, 1; pour *idem* à Dunkerque & Calais, 1 & demi; pour *idem* à Cadix, de 1 & demi à 1 trois quarts; pour *idem* à Bilbao, 1 un quart.

Prix du fret.

Pour la Martinique, pour le Cap, pour Leogane, pour les Cayes S. Louis, de 60 à 63 ℔ par tonneau du poids de 2000 l. avec gabarrage; pour Marſeille, de 30 à 32 ℔; pour Bordeaux, de 14 à 15 ℔; pour Roterdam & pour Hambourg, de 20 à 25 ℔; pour la Rochelle, 12 ℔; pour Dunkerque & Calais, 24 ℔ pour Cadix, 6 ℔ par balle, 28 ℔ par tonneau, pour Bilbao, 3 ℔ par balle, 18 ℔ par tonneau.

Navires en armement.

De Dunkerque, *le 2 Août 1767.*

Les Navires l'*Aimable veuve*, de 100 tonneaux, Capitaine *René Briſſon*, de Dunkerque, Armateurs MM. Joſeph Mathieu & Compagnie; & le *Saint-Michel*, de 120 tonneaux, Capitaine *Ferret* de Dieppe, Armateur MM. *Emmery & Vannée* fils aîné, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Saint Domingue, & le ſecond pour la Guadeloupe.

De Nantes, *le 7 Août 1767.*

Les Navires François le *Quaker*, de 300 tonneaux, Capitaine *Viau*, Armateurs MM. *Arnous*; & la *Souchais*, de 70 tonneaux Capitaine *François Gautier*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Leogane & le Port-au-Prince; le ſecond pour Cadix.

Les Navires Étrangers en charge dans le même Port, ſont la *Perſévérance*, de 150 tonneaux, Capitaine *Cornelis Tromp*; la *Dame Marguerite*, de 150 tonneaux, Capitaine *Cornelis Tennes Geeſt*, pour Amſterdam tous deux, & ayant pour interprete le ſieur *Odiette*; l'*Amitié*, de 150 tonneaux, Capitaine *Cornelis Grapengeter*, pour Hambourg, Interprete le ſieur *Van Neuren*.

De Paimbeuf, *le 7 Août.*

Le Navire la *Ville de Leogane*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tronſon*, Armateur M. *Guillon*, eſt en charge dans ce Port pour Leogane, & partira dans le courant de Septembre prochain. Ceux qui voudront paſſer ou charger des marchandiſes ſur ce Navire qui eſt un excellent voilier, pourront s'adreſſer à Nantes à M. *Guillon*, Négociant, & à Paris, à M. *Mouton* Négociant, rue des deux ponts Iſle S. Louis.

DE ROUEN, *le 8 Août 1767.*

Le Navire le *Duc de Coigny*, de 130 tonneaux, armé de 8 canons, 2 pierriers, 12 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine *Jacques Leclerc*, de Dieppe, & l'*Aimable Françoiſe*, de 120 tonneaux, armé de 4 canons & autres menues armes à proportion, 9 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine *Maxime Duval*, du Havre, ſont tous deux en charge dans ce Port, le premier pour Cadix, le ſecond pour Lisbonne, & partiront inceſſamment. Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandiſes ſur ces Navires, pourront s'adreſſer pour l'un & l'autre à MM. *Charles Bourniſien* & fils, Négocians, aux Capitaines en leur bord, ou au ſieur *Leboulenger* leur Courtier.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 14 Août 1767.*

Or de Portugal, à . . .	712#	8		marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	698			
Les guinées à	710			
Ducats à	96			
Or à 23 k. 31. 32 à . .	98	10		once.
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15		marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	51	15		
Piaſtres	48	12	6	

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHarge de premier Huiſſier Audiencier en la Cour des Monnoies de Nantes, jouiſſant de très-beaux droits & exemptions. Il faut s'adreſſer à Me. *Girard de la Canterie*, Notaire à la Foſſe, à Nantes.

Charge de Tréſorier de France au Bureau des Finances de Guienne. S'adreſſer à M. *Peyronet*, Tréſorier de France aux allées de Tourny, à Bordeaux.

Charge de Senéchal de Nort, à laquelle eſt annexé un droit de pêche d'une lieue d'étendue ſur la riviere d'Erdre. Il faut s'adreſſer à M. *Baudouin*, Avocat, place du Piloti, à Nantes; ou à M. *Rouxeau*, Procureur fiſcal, à Nort.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Août.
Fauveau,	7^e.	P.	21
Raynal,	10^e.	A.	22
Streck-Caſtelle,	12^e.	A.	22
Carron,	16^e.	P.	22
De Courmont,	18^e.	C.	20
Clouet,	19^e.	C.	22
Amyot,	23^e.	A.	22
Penchein,	25^e.	A.	22
Rouſſeau,	26^e.	A.	20
De la charmotte,	30^e.	E.	21
Guidy,	34^e.	A.	21
Bardin,	36^e.	M.	22
Lenoir,	45^e.	M.	22
Pannelier,	63^e.	P.	21

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1767.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
Ac. des Indes. .	1250 . . .	1250. 47 ½ . .	. . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅔. .	22	22	. . . . .
Prom. à 4 p ⅔. .	39 ½	40	. . . . .
Bill. de la Com.	410. 12 . . .	412	. . . . .
Ac. des Fermes.	830 35 . . .	835 37 ½ . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	20 ½	20	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	410	FESTE.
Coup. d'An. .	78	78	. . . . .
Emp. de 50 mil.	31	31	. . . . .
Emp. de 30 mil..	32 ½	32 ½	. . . . .
Coi. 1759. . .	. . . . .	34	. . . . .
Canada. . .	37 ½ 38. 5. 10m	37 ½. . . .	. . . . .
4e. L. Epoques.	24 23 ½. . .	23 ½	. . . . .
Nouette. . .	31 31 ½ 2m .	31. 31 ½ . .	. . . . .
Ac. de la caiſſe .	1070 dup. 60 .	. . . . .	
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅔. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 66.

DE DUNKERQUE, *le 1er Août 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 20 au 31 Juillet 1767 il eſt entré dans ce Port 16 Navires François, 10 Anglois, 2 Hollandois & 2 Eſpagnols; ſçavoir, des François, l'*Aimable Adélaide* de Dunkerque ainſi que les deux ſuivants, Capitaine *Pierre Beudaert*, la *Madelaine*, Capitaine *Pierre Dallon*, venant tous deux du Cap; le *Mars*, Capitaine *Jacques Suywers*, venant de la Guadeloupe chargés tous trois de 492 futailles 375 bariques 9 quarts de ſucre, 262 futailles de café, 63 balles de coton, 110 bannettes & 700 cuirs ſecs en poil, 3 madriers, 397 buches de bois de campêche; la *Gerbe de Bled* de Calais, Capitaine *Jacques Guichon*, venant de Sandwick, l'*Aimable Nanon* de Dieppe, Capitaine *Louis le Marié*, venant de Wals; le *Saint Georges*, Capitaine *Pierre Dauſſy*, venant de Rocheſter tous trois ſur leſt; la *Sainte Cecile*, Capitaine *Langlutée*; le *Jeune Pierre* Capitaine *Laurent Delaire*, venant d'Iſlande chargés tous deux de 141 tonnes de harengs, 19 tonnes de morue & 3 tonnes d'huile provenant de leur pêche; le *Saint Jean* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Antoine Cadou*, venant de Libourne; la *Reine des Anges* de Cherbourg, Capitaine *Felix Pinel*, venant de Bordeaux chargés de vin, de ſucre, d'eau-de vie, de coton & d'autres marchandiſes; l'*Union*, du Havre, Capitaine *Robert Chevreuil*, venant du Havre chargé de 3526 boiſſeaux de bled, 12 ſacs de farine; l'*Alexandre* de Honfleur, Capitaine *François Pellet*, venant d'Oſtende chargé de 38 bouteilles d'eau de vitriol, 20 barils de ſel de glauber & 3 barils de quincaillerie; la *Vraie Union*, Capitaine *Antoine Hurtel*, venant de Marſeille chargé de ſavon blanc, de ſoufre, de regliſſe, de coton, d'huile & d'autres marchandiſes; l'*Aimable Marie* de Noirmoutiers ainſi que le ſuivant, Capitaine *Louis Barbier*; l'*Aimable Catherine*, Capitaine *Joſeph Charier*, venant tous deux de Beauvoir; l'*Eſſay*, Capitaine *Nicolas Bachelier*, venant de Seudres chargés tous trois de 566 razieres 148 muids, 6 boiſſeaux de ſel; des Anglois, la *Marie*, Capitaine *Henri Barbenſon*, venant d'Otigny; la *Volonté d'Amis*, Capitaine *le Demandoves*, venant de Rocheſter; la *Dépêche*, Capitaine *Thomas Goodwin*, venant de Londres; le *Marchand de bled*, Capitaine *Henri Ferrier*, venant de Sandwick, tous quatre ſur leſt; la *Volonté des Peres*, Capit. *Thomas Harriſſon*, venant de Sunderland avec du charbon de terre; le *Jean & Marie*, Capitaine *Thomas Wigmore*, venant de Londres; la *Junon*, Capitaine *André Mawey*, venant de Glaſcow; le *Greenock*, Capitaine *Thomas Mahon*, venant de Greenock chargés tous trois de tabac, de plomb, de fer & d'autres marchandiſes; la *Polly*, Capitaine *Pierre Mollet*, venant de Greneſey avec du vin; le *Farham*, Capitaine *Thomas Pije*, venant de Corck chargé de bœuf ſalé, de beurre, de chandelles & d'autres marchandiſes; des Hollandois, la *Juſtice* & l'*Amitié*, venant l'un d'Embden, & l'autre de de l'Iſle de Man tous deux ſur leſt; des Eſpagnols, la *Notre Dame du Mont Carmel*, venant de Saint Martin de Ré ſur leſt; & la *Notre-Dame du Rozaire*, venant de Bayonne chargé de de 300 planches de pin, 15 tonnes de brai, 8 tonnes de goudron & 15 muids de ſel.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 3 Navires François, 5 Hollandois, 2 Anglois & 1 Danois; ſçavoir, des François; la *Liberté*, Cap. *Jacques de Ror*, allant à Newport chargé de tabac en feuilles, de cuirs ſalés, de ſacs, de vin & d'autres marchandiſes; la *Marie Juſtine*, Capitaine *Jacques Caron*, allant à Londres; le *Saint Georges*, Capitaine *Pierre Dauſſy*, allant à Rocheſter chargés tous deux de 720 razieres de bled, d'avoine & de farine; des Hollandois; l'*Anne*, Capitaine *Laurent Vanderſtam*; la *Juſtice*, Capitaine *Jean Barends*, allant tous deux à Amſterdam; la *Jeune Ulrich*, Capitaine *Sibe Erneſt Slavooght*, allant à Hambourg; le *Jeune Jeſſe*, Capitaine *Jeſſe Obbe de Heer*, allant à Schiedam; les *Trois Freres*, Capitaine *Pierre Lockerckerck*, allant à Dort chargés de ſucre brut, de tabac fabriqué & d'autres marchandiſes; des Anglois, la *Loyale Jeanne*, Capitaine *Thomas Halſinght*, allant à Londres chargé d'eau-de vie; la *Britannia*, Capitaine *John Haddy*, allant à Sunderland ſur leſt; l'*Oliane*, Capitaine *Ole Pederſon*, Danois, allant à Chriſtiania ſur leſt.

DE MARSEILLE, *le 4 Août 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 27 Juillet au 2 Août 1767, il eſt entré dans ce Port 19 Bâtimens François & 6 Etrangers; des premiers, 2 venoient des Colonies; ſçavoir, la *Catherine*, Capitaine *Joſeph Paris* de

Marſeille, parti du Port-au-Prince; la *Marie Marguerite*, Capitaine *Jean-Joſeph Tapoul* de la Ciotat parti dela Martin; tous deux chargés de marchandiſes des Colonies, les autres venoient de Quimper, d'Alger, de Meſſine, de Palerme, de Majorque, de Malaga, de Barcelonne, de Caſtellamare, de Valence, d'Alicante, de Naples, de Layaſſe, de Sardaigne, de Gênes, de Nice, d'Arles, de Diano, de Toulon, de Martigues, chargés de diverſes marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 41 Bâtimens François & 10 Etrangers. Des premiers, 4 alloient aux Colonies; ſçavoir, le *Palmier*, Capitaine *Jean-Baptiſte Fautrel Gougi*, de Nantes; la *Chaſte Marie*, Capitaine *J. Sibron*, de Bordeaux, partis tous deux pour le Cap; l'*Africain*, Capitaine *Cl. Touſſaint Auditert*, de Marſeille, parti pour le Port-au Prince; l'*Hyrondelle*, Capitaine *Thom. Hon. Dondon*, de Marſeille, parti pour la Martinique; les autres alloient à Toulon, à Arles, à Frejus, à Antibes, à Cette, à Nice, à Saint-Tropès, à la Cale, à Narbonne, à Bandol, à Port Maurice, à Gênes, en Corſe, à Livourne, à Civita-Vecchia, à Naples, à Barcelonne, à Alicante, à Valence, à Mahon, à Malthe, au Levant, en Morée, à Conſtantinople, à Smyrne, à Alger, à Rouen, au Havre & à Saint-Valery, chargés de diverſes marchandiſes.

De Nantes, *le 7 Août 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 6 Août 1767, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François; ſçavoir; l'*Agamemnon*, de 400 tonneaux, Capitaine *Pailleau*, venant des Cayes chargé de 355 bariques 55 quarts de ſucre brut, 270 bariques 24 quarts de ſucre terré & tête, 118 balles & ballots de coton, 2 futailles 2 quarts d'indigo, 2 bariques 2 quarts de café, 11 cuirs ſecs en poils, 7 cuirs tanés, 350 liv. de caneſice; le *Gogo*, Capitaine *Pierre Lavergne*, venant de Bayonne avec de la reſine & des traques d'avirons; l'*Ange Gardien*, Capit. *Adrien Clairet*, venant de Rouen chargé de fayence, de toile cirée, de laque en poudre, d'arſenic, de bleu, de gomme, de couperoſe, de litharge, de mine de plomb & de plâtre; la *Société*, Capitaine *Jean le Mailleux*, la *Reine des Anges*, Capitaine *Guillaume Chaton*, venant tous deux de l'Orient avec de la porcelaine, du thé, des joncs, du café, de la canelle, des peaux de chêvre, des eſtampes de la Chine, des ſardines & du bois d'ébene.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 11 Navires François & Etrangers; ſçavoir, la *Minerve*, de 300 tonneaux, Capitaine *Fourneau*, allant au Port-au Prince; la *Sainte Anne*, Capitaine *René Guyot*; le *Hazard*, Capitaine *Guillaume Michelot*, allant tous deux à la Ciotat avec du froment; la *Bonne Société*, Capitaine *Jean Molley*; le *Printemps*, Capitaine *Jean-Louis Chauvet*, allant tous deux à Dunkerque avec du ſucre brut, du coton en laine & du vin d'Amont; le *Saint Chriſt*, Capitaine *François Lojo*, allant à la Corogne avec de la fayence, de la toile, & de la farine; la *Belle Nantaiſe*, Capitaine *Jean David*, allant à Cadix avec des pierres à fuſil, des platilles, de l'étamine, de la toile, du cuir fort, des peaux de veaux, de l'indigo, de la farine, de l'orge & & des quincailleries; le *Veelmedinge*, Capitaine *Simon Michiels*, allant à Middelbourg; les *Deux Freres*, Capitaine *Pieter Poort*, allant à Roterdam; le *Jeune Samuel*, Capitaine *Jean Jan Koſter*, allant à Bruges; le *Jeune Tako Maria*; Capitaine *Haye Jans*, allant à Dort chargés tous quatre de terre à rafinerie, de ſucre brut & terré, de cacao, d'indigo, de café, de ſyrop, de coton & de miel.

De Rouen, *le 8 Août 1767.*

Etat des Navires & Bâtimens légers entrés dans le Port de cette Ville pendant le courant de Juillet 1767 : ſçavoir,

Le Navire du Capitaine *François Diere*, venant de la Guadeloupe chargé de 42 bariques 3 tierçons 4 quarts de ſucre, 73 balles & ballots de coton en laine, 12 bariques 36 tierçons 25 quarts 3 ſacs de café, 7 ſacs d'écorce de gayac, 1 baril de vieux cuivre; le Navire du Capitaine *Henri-François Deſlande Daupley*, venant de la Nouvelle-Orléans & du Cap chargé de 5 bariques 1 tierçon 8 quarts 1 caiſſe d'indigo, 3 madriers de bois d'Acajou, 61 balles & ballots de coton en laine, 74 boucauts 26 bariques 69 quarts 3 ſacs de café, 43 bariques 1 tierçon 1 quart de ſucre, 1 boucaut de cornes de bœuf, 2 barils de confitures; les Navires des Capitaines Etrangers *Ate Lolkes*, venant de Greneſey ſur left; *Siebes Johannes*, venant d'Ameſfort avec du tabac; *P. Leſieur*, venant de Newcaſtle avec 800 pieces de plomb, 62 meules à Taillandier, 1 grenier de charbon de terre; *Droadrick*, venant de Whitby avec 200 ſaumons de plomb, 41 futailles 60000 liv. d'alun en vrac; des Capitaines François *Lecointe & Bernard Lanne*, venant d'Oſtende avec 191 barils de riz, 19 bariques de piment, 37 bariques d'huile de morue & diverſes autres marchandiſes; *Jean Maurice* & *Pierre Martin*, venant de Cadix; *Duval*, venant de Lisbe avec de l'huile de Seville, de l'huile de baleine, de la cochenille & d'autres marchandiſes; les autres Navires venoient de différens Ports du Royaume chargés de diverſes marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 11 Août.

AGRICULTURE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS.

Observations en faveur des Enclos.

JE n'ai encore vu aucun argument convaincant contre la coutume d'enclore, ni qui puiſſe prouver qu'elle tende à faire renchérir les proviſions, ou à en entretenir la cherté; au contraire, je ſuis ſûr que ſi l'on examinoit cette matiere à fond, on trouveroit que cette pratique eſt un moyen certain pour rendre le bled plus abondant, & par conſéquent moins cher.

Il y a environ ſoixante ans que je vis dans une Paroiſſe où il ſe trouve pluſieurs centaines d'acres de terre qui ne ſont point enclos. On a pour habitude de n'enſemencer ces terres qu'une fois dans deux ans: au lieu que ſi l'on obtenoit du Parlement la permiſſion de ſéparer & d'enclore ces mêmes terres, il y en auroit qu'on enſemenceroit deux fois dans trois ans, d'autres trois fois dans quatre ans, ainſi de ſuite, il y en auroit même qui pourroient être enſemencées tous les ans; au lieu de ſuivre la coutume de les enſemencer une année, & de les laiſſer repoſer celle d'enſuite, comme on fait depuis un temps immémorial, & comme on fera vraiſemblablement juſqu'à la fin des temps, à moins que le Parlement ne veuille bien changer cette coutume. Il y a dans ce Royaume un grand nombre de Paroiſſes qui ſe trouvent dans de pareilles circonſtances. Quelques-unes ont été aſſez heureuſes pour obtenir du Parlement la permiſſion d'enclore leurs terres; elles ſont devenues en état de produire deux fois autant, quelques unes mêmes trois fois autant qu'elles produiſoient avant d'être encloſes. Les impôts énormes, & ſur tout la taxe établie pour l'entretien des pauvres, mettent les Fermiers dans la néceſſité abſolue de tirer de leurs terres tout le parti poſſible. Dans tout ce que l'on a dit contre les enclos, la ſeule objection qui ait quelqu'apparence de raiſon, c'eſt que l'on mettroit en pâturage les terres qui avoient coutume de rapporter des grains: mais ſi l'on conſidere combien les pâturages ſont néceſſaires pour élever des moutons & des veaux, & que la cherté actuelle des viandes de boucherie, ne provient que du défaut de beſtiaux, un tel argument tombera bientôt de lui-même. Il n'y a que deux cauſes qui ont produit la cherté actuelle du bled; ſçavoir, l'exportation & la mauvaiſe récolte de l'année derniere. Nous aurions certainement la famine ſi une autre mauvaiſe année ſuccédoit à celle que nous venons de paſſer: à moins que la Providence ne nous ſecourût par des moyens que nous ne pouvons pas imaginer.

TROISIÉME QUESTION

Sur les Dixmes.

Par l'article 5 de la Déclaration du 13 Août 1766, les propriétaires uſufruitiers ou Fermiers, qui, pour défricher des ter-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

res incultes, abandonnant leurs anciennes cultures, ſeront déchus des immunités & exemptions accordées en faveur des défrichemens.

Pluſieurs Propriétaires & Fermiers ont rompu partie de leurs anciennes cultures labourables, pour les convertir en prairies artificielles, ſainfoin, luzerne, treffles, *&c.*

Cette converſion, en changeant de nature de production, ne peut-elle pas être regardée comme un abandon des anciennes cultures, & ne doit-elle pas priver ces Cultivateurs de l'exemption des dixmes & des immunités qu'ils prétendent ſur les défrichemens qu'ils auroient entrepris au dehors de leur propre domaine & même au-dedans ?

Autrement, les Décimateurs qui ne ſont point dans l'uſage de dimer ces eſpeces d'herbes, ne pourroient-ils pas y prétendre, ou du moins un dédommagement ?

Réponse.

Ce n'eſt point abandonner les anciennes cultures, que d'en convertir des parties uſées & fatiguées en prairies artificielles ; c'eſt au contraire améliorer ſon domaine, que d'y multiplier les fourrages pour en augmenter & mieux nourrir le bétail, & conſéquemment rendre plus abondans les fumiers ſi néceſſaires à la fécondité des terres. Ce domaine réduit dans la ſuperficie de ſa culture & d'enſemencée par cette converſion, deviendra alors plus fertile à l'avantage du Colon & du Décimateur. Si celui ci n'y gagne pas, il n'y peut rien perdre.

D'ailleurs cette converſion des terres labourables en ſainfoin, luzerne, treffle, *&c.* ne peut être générale dans un domaine, elle ſe fait par parties, & ſucceſſivement pour améliorer, comme on l'a dit. Un propriétaire entendu le permet à ſon Fermier, il eſt libre de procurer à ſon fonds les productions qui lui ſont plus analogues, pourvu néanmoins qu'il n'en abuſe pas vis-à-vis le Décimateur, ne pouvant coucher en herbe que le tiers de ſon domaine dans les cantons où le Décimateur ne perçoit pas la dîme des ſainfoins, luzernes, treffles, *&c.*

La quatriéme & derniere à l'ord. prochain.

MÉMOIRE

Sur la Cochenille, lu à la Chambre d'Agriculture du Cap.

L'attention des Cultivateurs de Saint-Domingue, fixée par le produit des terres fertiles, ne s'eſt point encore étendue juſqu'à celles dont le fonds ingrat ne promettoit pas à leur induſtrie les mêmes avantages : mais la nature qui ſemble, pour augmenter le prix de leurs productions, les avoir bornées, n'a pas prétendu priver de ſes dons celles qui devenues néceſſaires à l'accroiſſement de la population, ſont juſqu'à préſent reſtées incultes. Si l'émulation patriotique de nos peres n'eût procuré à ce terroir fécond des reſſources étrangeres, le produit de ſon propre fonds, tout riche qu'il eſt, n'eût pas fixé long-temps l'ambition de ſes poſſeſſeurs. L'heureuſe introduction dans l'Iſle, des cannes, du café, de l'indigo, doit encourager l'eſſai des végétaux, qui cultivés dans l'Inde, promettent à l'Amérique, par l'analogie du climat, les mêmes ſuccès. Ce rapport, celui des ſaiſons, des fonds de terre & des expoſitions, attentivement obſervés par un ſpectateur éclairé, enrichiroit vraiſemblablement le commerce de cette Colonie, des objets les plus intéreſſans de celui de ſes rivales.

Le ſol aride de pluſieurs de ces terres, telles que celles qui ſont deſtinées au nouvel établiſſement ordonné par Sa Majeſté au *Mole Saint Nicolas*, paroît ſe refuſer aux cultures admiſes & à ces eſſais. Les moyens de fertiliſer les fonds ingrats, leur deviennent inutiles par leur expoſition, qui les prive des arroſemens néceſſaires pour faire valoir les engrais qu'on pourroit y employer. C'eſt dans les climats de même nature, & dans la ſimilitude des productions, qu'on doit chercher les objets du bénéfice propre à y fixer les Habitans.

La *cochenille*, cette teinture précieuſe dont nous aurions depuis long-temps, avec plus d'attention, enrichi notre commerce, ſemble en offrir un moyen aſſuré. Nous poſſédons l'inſecte qui la produit ; les

plantes qui lui ſervent à la fois d'aſyle & d'aliment, pour le conduire à ſa plus grande perfection, ſont naturelles à ces lieux. La *raquette*, connue ſous le nom latin *opuntia*, & au Mexique, ſous celui de *nopal*, y croît partout ſans culture. Cette manufacture n'aſſujettit à aucune des dépenſes qu'exigent les autres : le plant des deux quarreaux une fois formés en *raquettes*, ce qui n'eſt ni difficile ni de dur entretien, donnera dès la premiere année une ſubſiſtance abondante à une famille nombreuſe, & aſſurera ſon bien-être dans la ſuite. M. de *Réaumur*, cet illuſtre Naturaliſte, qui portoit ſes vues favorables à l'humanité, juſques dans les climats les plus ignorés, avoit propoſé à Monſieur le Régent l'établiſſement de cette nouvelle branche de commerce, par le tranſport dans nos poſſeſſions, de cet inſecte qu'on ignoroit y être : ſon zele fut loué, mais reſta inutile, parce que l'on n'imagina pas que la *raquette* fût le *nopal*.

La *cochenille* ſe trouve par-tout, dans cette Iſle, ſur les végétaux dont les feuilles ou les fruits ont quelqu'acide ; l'orme, l'oranger, la vigne l'ananas, la raquette en certaines ſaiſons, en ſont couverts : elle forme ſous les arbuſtes auxquels elle adhere fortement, des tubéroſités, qu'avec peu d'attention on prendroit pour une maladie de la plante ; ce qui lui fait donner le nom de *gallinſecte* : elle pulluleroit encore plus, ſi les fourmis, qui ſont extrêmement avides de ſa chair baveuſe, ou, comme d'autres penſent, de la ſeve qu'elle fait découler des plantes par les cicatrices qu'elle y fait, n'en détruiſoient beaucoup. Leur multitude peut ſervir à l'indiquer ; elle a la forme, & à peu près la grandeur d'une punaiſe cendrée tirant ſur le blanc. Cette couleur étrangere eſt occaſionnée par une eſpece de pouſſiere ou duvet dont elle eſt enduite ; car, lorſqu'elle en eſt dépouillée, elle paroit de couleur de chair, & donne en effet, étant écraſée, cette teinture qui, expoſée à l'air, acquiert en peu de temps celle de couleur de feu, plus ou moins vive, ſuivant l'âge de l'animal ou de la plante qui lui ſert d'aliment. Il y a lieu de croire que la *raquette* eſt plus propre qu'une autre à la perfectionner, ſi l'on en juge par la teinture de ſang dont ſe charge l'urine des perſonnes qui en mangent avec quelqu'excès.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

MORTS.

Dans le haut de S. Marc, ſur l'habitation de M. *Guitton*, le 20 Avril 1767, M. *Galbaud du Fort*, Conſeiller au Conſeil Souverain du Port-au-Prince. Il étoit natif de Nantes, digne Magiſtrat & homme de mérite ; il eſt généralement regretté.

A l'Acul, ſur l'habitation de M. *Proveſt*, le 27 Avril, le ſieur *Piou du Clos*, natif de Nantes, âgé d'environ 22 ans.

Sur la même habitation, le premier Mai, le ſieur *Pierre Piou de la Corbiere*, pere du précédent, Bourgeois de la Ville de Nantes, âgé d'environ 50 ans.

Au Cap le même jour Dame *Jeanne Combe*, veuve Ballanké, native de Bordeaux, âgé de 30 ans.

Au Port-au-Prince le 3, M. *Pierre-Louis de Cery*, Sous-Lieutenant dans la légion de S. Domingue, fils de M. *Daillebout de Cery*, ancien Capitaine de Port à Quebec, natif dudit lieu.

Au Cap le même jour, le ſieur *Henry Bouge*, Tonnelier, âgé de 36 ans, natif de Marſeille.

Au même lieu le 7, M. *Jacques Aurel*, Négociant au Cap, âgé de 36 ans, natif de Lyon.

Au haut du Cap, le 9, M. *Jean Ceminel*, Habitant au Trou, âgé de 66 ans, natif de Caudebec en Normandie.

Biens à vendre & ſucceſſions.

A la barre du ſiege du Cap, il a dû être procédé le 4 Avril 1767, à la vente d'une habitation de 26 quarreaux au cinquiéme, établie en caffé, avec différentes caſes, un glacis de 240 pieds, *&c.* Cette habitation eſt ſituée au quartier du Dondon, & appartient au ſieur *Jean-Baptiſte Villars*.

A vendre une habitation ſituée au quartier de la Souffriere, lieu dit, la Ravine à George, contenant 40 quarreaux : la ſa-